



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 Décembre 2018

DELIBERATION N° : 20181213_18

OBJET : Cession amiable des parcelles
CE 887 et CE 913 à la SHLMR
Secteur de Jean-Petit

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le : 28 DEC. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

Le Maire

L'élue(e) délégué(e)



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-sept heures cinquante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HUET Marie Josée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Harry
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain

Absents

HOAREAU Jeannick ; ETHEVE Corine ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Daniel LEBON, 9^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° : **20181213_18**

OBJET :

**Cession amiable des parcelles CE 887 et CE 913 à la SHLMR
Secteur de Jean-Petit**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Commune s'est engagée dans une politique volontariste de structuration des différents quartiers, notamment par le biais d'opérations de logements aidés. Cette démarche vise à répondre à la forte demande exprimée en la matière.

En effet au 1^{er} janvier 2017, la Commune comptait 10,7 % de logements locatifs sociaux (1550 unités environ).

La collectivité a établi le programme d'opération « Habitat Horizon 2020 », visant à mettre en chantier 1100 logements sur l'ensemble du territoire communal.

Plus précisément sur le quartier de Jean Petit, la Commune dispose d'un foncier référencé au cadastre CE 887-CE 913, préempté en 2008, d'une superficie de 7028 m² en vue de la réalisation d'une opération de logements.

Suite à la réunion de Programmation PluriAnnuelle (PPA) de logements qui s'est tenue le 02 mai 2018, la SHLMR propose d'acheter ce foncier au prix fixé par les domaines, soit 597 000 euros, afin de réaliser une opération de 25 logements individuels en bande en R+1 de type Maison De Ville (MDV).

Ce terrain figure au cadastre sous les références suivantes :

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Acquéreur	Ancien Zonage POS PPR	PRIX DE VENTE *
CE 887-913	7028 m ²	SHLMR	NAUD / UD NUL	597 000 € HT

* Au vu de l'avis de l'administration des domaines N°2018-412V0348 en date du 25 avril 2018

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées CE 887-913 d'une superficie cadastrale de 7028 m² au profit de la SHLMR au prix de 597 000 € HT conformément à l'évaluation faite par l'administration des domaines ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°18,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 27

Pour : 33

Représentés : 6

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées CE 887-913 d'une superficie cadastrale de 7028 m² au profit de la SHLMR au prix de 597 000 € HT conformément à l'évaluation faite par l'administration des domaines.

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Acquéreur	Ancien Zonage POS PPR	RIX DE VENTE *
CE 887-913	7028 m ²	SHLMR	NAUD / UD NUL	597 000 € HT

* Au vu de l'avis de l'administration des domaines N°2018-412V0348 en date du 25 avril 2018

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu(e) délégué(e)

Christian LANDRY